

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°2023\_116  
portant réglementation temporaire du stationnement  
RUE DES JARDINS**

**8.3 VOIRIE**

**Le Maire de la Commune de POLLESTRES,**

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise DEMENAGEMENTS LATEULADE en date du 27 juin 2023;

**CONSIDERANT** que l'emménagement au 48 Avenue de l'Hôtel de Ville prévu le 17 juillet 2023 nécessite une autorisation d'occupation du domaine public et une interdiction du stationnement sur les 3 places de parkings situées face au 1 rue des Jardins.

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :** Le 17 juillet, lors du déménagement au 48 Avenue de l'Hotel de Ville, le stationnement face au 1 rue des Jardins sera interdit sur les 3 places de parkings.

Seul le camion de déménagement sera autorisé à stationner et à occuper le domaine public sur les 3 emplacements situés face au 1 rue des jardins.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée par l'entreprise Déménagements LATEULADE

Un affichage sur site sera assuré et mis en place au moins 3 jours avant le début du déménagement.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

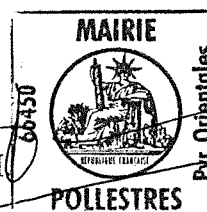
Tout véhicule qui ne respecte pas le présent arrêté sera verbalisé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 30/06/2023.

Le Maire,

**Jean-Charles MORICONI**



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le .....

**04 JUL. 2023**

Affiché du ..... au .....

**PAR DELEGATION DU MAIRE  
LE PREMIER ADJOINT**

**Catherine LEVY**